

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 17 mars 2025

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**

Séance du **17 mars 2025**

Nombre de conseillers

En exercice 13

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à 18h30,

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

Présents 11

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

Procurations 2

sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente.

Votants 13

Date de la convocation : 12/03/2025

Date d'affichage de la convocation : 12/03/2025

Date d'affichage de la délibération : 19/03/2025

Etaient présents : Mme RIVOIRE Marion, M NAVARRO Pierre, M ARRUE Philippe, M CORTES Didier, Mme DICCIANNI Isabelle, Mme NOEL Martine, Mme LABEDAN Marie-Claire, Mme CORTES Anne-Marie, Mme NOEL Josette, Mme ROUTABOUL Monique, Mme LACOSTE Marie-Bénédicte

Ont donné procuration : Mme FAURE Bernadette à Monsieur CORTES Didier,
Mme MARTINS Josette à Mme NOEL Martine

M CORTES Didier a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération 2025-03 Demande d'aide sociale n°1 : aide sociale facultative-secours remboursable

Exposé

Madame la Présidente indique qu'un prêt exceptionnel de 5 000 € a été demandé par un administré, en raison d'une situation de surendettement conjoncturel.

Au vu de la délibération 2021-15 du 15 octobre 2021, relative à la mise en place de l'aide sociale facultative-secours remboursable fixant les modalités d'attribution des aides individuelles accordées par la commission permanente, sous forme de prêt remboursable sans intérêt à la hauteur de 3000 €, une convention devra être établie fixant le montant du prêt, les motifs, et les conditions de remboursement.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'accorder le prêt exceptionnel sans intérêt de 3000 € à l'administré.

D'autoriser la Présidente du CCAS, Maire de Flourens à signer la convention ci-jointe

13
0
0

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 17/03/2025

Le secrétaire de séance,
Didier Cortes

La Présidente,
Marion RIVOIRE